



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de plan Etat-régions

Question écrite n° 6594

Texte de la question

M. Jacques Barrot rappelle à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement combien les populations du Massif central sont attachées à un nouvel effort national en vue de permettre au Massif central de se préparer aux grandes échéances de l'Union économique et monétaire. Il lui demande en conséquence quelles sont ses intentions pour l'élaboration du nouveau plan Massif central qui a été annoncé et dont la préparation a déjà mobilisé les acteurs économiques et sociaux ainsi qu'un certain nombre de responsables politiques. Il lui demande notamment si, à la faveur de ce nouveau plan Massif central, un effort soutenu pourra être poursuivi pour un désenclavement à la mesure des besoins de cet espace, qui outre les liaisons traditionnelles sans doute un terrain d'expérimentation privilégié pour les nouvelles technologies de communication. Il lui rappelle l'urgence que présente la mise en oeuvre de cette politique pour permettre au Massif central français de trouver sa place dans l'Europe de demain.

Texte de la réponse

Dans le cadre des nouvelles orientations d'aménagement du territoire, le Gouvernement a décidé, lors du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) de décembre 1997, d'engager un programme ambitieux pour le Massif central, afin d'y promouvoir un modèle de développement durable fondé sur les filières d'excellence, la qualité des produits et la valorisation des ressources locales. Ce programme, qui couvre la période 1998-1999, devrait mobiliser près de 550 millions de francs de concours publics dont 350 millions de francs d'engagements de l'Etat. Il vient compléter, par un ensemble de mesures ciblées, les contrats de plan des régions concernées. Ainsi, en matière de soutien à l'innovation, quatre grands pôles d'excellence font l'objet de mesures particulières : céramique industrielle et traitement de surface à Limoges, technologie du vivant à Clermont-Ferrand, transformation de la viande et valorisation de l'eau à Limoges, la Souterraine, et Saint-Etienne. Une action d'ensemble en faveur de la création et du développement des petites entreprises est également poursuivie, avec l'aide à l'embauche de 500 jeunes diplômés, la création de 25 nouvelles plates-formes d'initiatives locales, le développement des structures de capital risque et la mise en place d'un plan de diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment dans le domaine de la télé-médecine et du télé-enseignement. Dans les domaines agricole et touristique, des actions de promotion concernent plusieurs grandes filières : agriculture biologique, élevage à l'herbe des bovins, fromages AOC, bois, châtaigneraie. Un tourisme de qualité est encouragé grâce au programme d'aménagement de la vallée du Lot et au réseau des 20 stations thermales du Massif central. S'agissant enfin des actions qui concourent à la cohésion du Massif, ce programme prévoit la mise au point d'un plan de rénovation des lignes ferroviaires Paris/Limoges, Paris/Clermont-Ferrand, et Clermont-Ferrand/Lyon. L'effort de modernisation des routes nationales, et notamment de la route Centre-Europe-Atlantique (RCEA) est accéléré et le calendrier des autoroutes A 20, A 75, A 89 est précisé. Enfin, l'extension de la plate-forme aérienne Clermont-Ferrand-Aulnat est soutenue. A l'occasion du CIADT de décembre 1998, un premier bilan de ce plan a été présenté au Gouvernement. Sa mise en oeuvre sur 1998 a permis de mobiliser près de 50 % des crédits prévus et s'est traduite par un grand nombre de réalisations concrètes, en particulier dans le domaine de la recherche, des

productions agricoles et du développement économique local. Prenant acte des acquis de ce programme, le Gouvernement a décidé d'achever en 1999 l'ensemble des études concernant la modernisation de grandes lignes ferroviaires du Massif central, de façon à ce que les investissements correspondants puissent être programmés dans le prochain contrat de plan. L'engagement de l'Etat sur l'amélioration des liaisons Paris-Limoges-Brive et Clermont-Ferrand-Lyon est d'ores et déjà acquis dans son principe. Le CIADT a également confirmé que les grands axes de ce plan sur le Massif central serviront de base à la préparation d'une convention interrégionale couvrant la période 2000-2006, qui servira de support aux politiques coordonnées de massif des futurs contrats de plan.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6594

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4123

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1385